

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Arrêté ministériel n° 11378 MINT-DAGAT-DEL en date du 30 décembre 2010

Arrêté ministériel n° 11378 MINT-DAGAT-DEL en date du 30 décembre 2010 portant création et fonctionnement de la Commission d'agrément des Organisations non gouvernementales (ONG).

Article premier. - Il est créé, au sein du Ministère de l'Intérieur, une Commission d'agrément des Organisations Non Gouvernementales (ONG).

Art. 2. - La Commission est présidée par le Directeur des Affaires générales et de l'Administration territoriale et comprend en outre :

- ▶ le représentant du Ministère chargé de la Famille ;
- ▶ le représentant du Ministère chargé des Finances ;
- ▶ le représentant du Ministère chargé des Affaires étrangères ;
- ▶ le représentant des Associations d'ONG.

Art. 3. - La Commission est chargée d'examiner et de donner son avis sur les dossiers de demandes d'agrément.

Art. 4. - La Commission peut s'adjoindre en cas de besoin, le ou les Ministères techniques compétents dans les domaines que couvre le programme d'activités de l'association requérante.

Art. 5. - La Commission se réunit sur convocation de son Président.

Art. 6.- Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel.